

TYPE DE PARTENARIAT SOIRÉE UNIQUE & EXCLUSIVE JEUDI 20 JUILLET 2023

PARTENAIRE 1^{ère} LIGNE DE 5 000 €

- Privatisation de l'espace partenaires
- 4 banderoles en matière souple (feutrine ou bâche) à œillets sur barrière police (à fournir par le partenaire). Ces banderoles seront disposées sur les limites de l'espace partenaires.
- 50 accès espace partenaires pour la soirée de 19H00 à 23H00
- Logo sur affiches 40 x 60 cm / flyers / cartons d'invitation
- Logo sur support du type face avant sur chasuble tournoi
- 4 Oriflammes (à fournir par le partenaire)
- Logo sur le support de type TOTEM ou Logo autre support à déterminer



Tous les partenariats sont compris obligatoirement en numéraire.

Tous les partenaires seront affichés sur le site internet :
www.beach-rugby.com

Les partenaires auront la possibilité de négocier l'achat d'espaces ou spots publicitaires avec le media presse, radio et télévision partenaires de l'évènement. Les propositions DE PARTENARIAT ne sont pas exhaustives et peuvent être complétées ou aménagées en fonction des demandes spécifiques du partenaire.

Restauration, boissons selon le type du partenariat sur l'espace partenaires et chaque partenariat sera formalisé par une convention ou un document descriptif détaillé des contreparties.



L'association est exonérée de taxe sur la valeur ajoutée : elle ne peut donc ni facturer celle-ci ni récupérer la taxe qui lui est facturée. Il n'y a aucune possibilité d'option pour un assujettissement volontaire. L'article 283-3 du code général des impôts prévoit que « toute personne qui mentionne la TVA sur une facture ou tout autre document en tenant lieu, est redevable de la taxe du seul fait de sa facturation.